



COMITÉ DES FORÊTS

VINGT-CINQUIÈME SESSION

5-9 octobre 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉS, NOTAMMENT SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DES NATIONS UNIES SUR LES FORÊTS

Résumé

Le présent rapport présente l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et les recommandations formulées à la vingt-quatrième session du Comité, notamment celles du Conseil et de la Conférence. Le document COFO/2020/8.3 intitulé «Dialogue avec les organes statutaires traitant de questions forestières» donne plus de détails sur ces recommandations.

En décrivant les activités menées depuis la dernière session du Comité, le présent rapport donne des informations sur les travaux accomplis dans certains des grands programmes forestiers.

Le Comité souhaitera peut-être noter que les points saillants des réalisations du programme forestier sont présentés dans le document: *Moving Forward: Selected achievements of the FAO Forestry Programme 2018-2019* (Aller de l'avant. Une sélection de réalisations du programme forestier de la FAO 2018-2019).

Suite que le Comité des forêts est invité à donner:

Le Comité souhaitera peut-être examiner les moyens appropriés pour renforcer la collaboration avec le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), tel que préconisé à sa dernière session.

Le Comité souhaitera peut-être demander à la FAO:

- de continuer à appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts;
- d'établir des liens clairs entre ses activités et le Plan, et de communiquer les informations pertinentes sur la mise en œuvre;
- de conserver son rôle de chef de file du Partenariat de collaboration sur les forêts;
- de continuer à appuyer les travaux des principaux programmes forestiers.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Ewald Rametsteiner

Secrétaire par intérim

Comité des forêts

Ewald.Rametsteiner@fao.org (prière de mettre l'adresse COFO-2020@fao.org en copie)

I. MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DES NATIONS UNIES SUR LES FORÊTS

A. Contexte

1. L'examen de l'évolution des travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et l'appui à la mise en œuvre de l'Instrument des Nations Unies sur les forêts¹ et du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts², y compris la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et de leurs cibles, sont régulièrement inscrits à l'ordre du jour des commissions régionales des forêts et du Comité des forêts. L'appui apporté à ces travaux fait également partie des principales tâches de la FAO, comme les Membres l'ont demandé à plusieurs reprises lors des dernières sessions.

2. À sa vingt-quatrième session, le Comité des forêts, prenant également en compte les recommandations des commissions régionales des forêts, a demandé à la FAO de continuer d'apporter un appui à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et à son programme de travail quadriennal et d'aligner son programme de travail relatif aux forêts sur ce Plan. Le Comité des forêts a également demandé que ces activités soient reconnues en tant que fonctions essentielles dans le domaine des forêts et intégrées dans le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget³ de la FAO.

3. Le Comité des forêts a également examiné les possibilités plus larges de collaboration avec le FNUF et d'appui à ses activités, et a invité le Forum à faire participer étroitement la FAO à ses travaux dans ses domaines de compétence⁴. Dans ce contexte, le Comité a noté la contribution potentielle de produits importants axés sur les analyses, notamment la Situation des forêts du monde et l'Évaluation des ressources forestières mondiales, à la fonction d'examen du FNUF, et a encouragé leur utilisation⁵.

4. Le Comité des pêches a accordé une attention particulière au Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), qui rassemble 15 organisations faisant partie ou pas du système des Nations Unies, des processus et des instruments. La FAO joue un double rôle au sein du PCF, dont elle est membre et assume la présidence. À plusieurs reprises, les Membres ont reconnu le rôle joué par la FAO et souligné l'importance des travaux menés dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts pour la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et d'autres instruments mondiaux relatifs aux forêts. Ils ont par ailleurs demandé à la FAO de conserver et renforcer son rôle de chef de file du Partenariat de collaboration sur les forêts, et de lancer de nouvelles activités, notamment en matière d'éducation sur les forêts et de soutien aux petits exploitants qui sont des orientations très importantes.

B. Contributions de la FAO à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts

5. La FAO contribue de manière importante à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts à la fois en sa qualité d'organisation du système des Nations Unies et en tant que membre du Partenariat de collaboration sur les forêts. Dans une analyse qu'elle a menée pour le Partenariat de collaboration sur les forêts sur les possibilités d'agir dans les domaines d'action thématiques proposés à titre indicatif et associés aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts et aux cibles du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, tels qu'ils sont présentés dans son annexe⁶, la FAO a conclu qu'elle avait des capacités dans la totalité de la centaine de domaines. Les activités de

¹ https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2018/08/UN_Forest_Instrument.pdf.

² <https://undocs.org/fr/A/RES/71/285> et

https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/RES/2017/4&referer=/english/&Lang=F.

³ COFO/2018/REP, paragraphe 36.

⁴ COFO/2018/REP paragraphe 9. c) i), 10., 35. b).

⁵ COFO/2016/REP, paragraphe 53. a).

⁶ E/RES/2017/4 Pages 15 à 20.

la FAO dans le domaine forestier sont directement liées au sixième des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et à ses cibles.

6. Par conséquent, les activités de la FAO sont des contributions directes à tous les objectifs et à leurs cibles. Pour que ces liens soient plus évidents et visibles, et pour planifier les futures contributions, il serait judicieux que les recommandations portant sur les activités forestières de la FAO soient alignées sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, de la même manière que cela est fait actuellement pour les objectifs stratégiques de la FAO.

7. La contribution de la FAO à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts est représentée principalement par les initiatives conjointes. Sur les dix initiatives actuellement en cours ou arrivées à terme pendant la période de référence, la FAO en dirige ou codirige cinq et est partenaire des cinq autres. Parmi les informations relatives aux seules initiatives dirigées par la FAO, les résultats suivants méritent d'être cités.

Réseau des communicateurs du Partenariat de collaboration sur les forêts: conformément à la recommandation formulée par le Réseau à la quatorzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, les forêts et la biodiversité ont été célébrées lors de la Journée internationale des forêts 2020.

Prix Wangari Maathai: la présentation de l'édition 2019 du prix a eu lieu le 30 septembre 2019 au Congrès mondial de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) à Curitiba (Brésil). De plus amples informations sont disponibles sur le site <http://www.cpfweb.org/95257/fr/>.

Rationalisation des rapports sur les forêts: le plus gros du travail a été accompli et les résultats obtenus, en particulier l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, ont été présentés au Forum des Nations Unies sur les forêts et au Comité des forêts. Le Comité «a pris acte des progrès accomplis dans l'élaboration de l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux et a invité le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et les organes directeurs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) à envisager d'utiliser des indicateurs de niveau 1 et de niveau 2 dans leurs processus d'établissement de rapports»⁷. Il a en outre demandé à la FAO de «continuer de collaborer avec les membres du PCF au développement des indicateurs «de niveau 2», de «niveau 3» et «candidats» de l'Ensemble commun d'indicateurs, et de continuer à faire rapport sur l'Ensemble commun d'indicateurs relatifs aux forêts, y compris au FNUF»⁸. Ensuite, du 22 au 24 octobre, une réunion d'un groupe d'experts a été organisée en collaboration avec le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts afin de compléter les travaux sur les indicateurs de niveau 2 et de niveau 3, et de conseiller à cet égard l'équipe spéciale du PCF.

8. Lors de la *Conférence internationale «Travaillons avec les divers secteurs pour arrêter la déforestation et étendre les superficies forestières – de l'aspiration à l'action»*, organisée par la FAO en collaboration avec le Partenariat de collaboration sur les forêts en 2018, des recommandations ont été adressées au Forum des Nations Unies sur les forêts et, à travers lui, au Forum politique de haut niveau sur les mesures à prendre pour accélérer la réalisation de l'Objectif de développement durable 15 (ODD 15), et plus particulièrement la cible 15.2, afin de promouvoir la mise en œuvre d'une gestion durable de tous les types de forêts, de mettre un terme à la déforestation, de restaurer les forêts dégradées et d'accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial d'ici à 2020.

9. Le rapport de 2018 sur *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*, qui mettait l'accent sur les liens entre les forêts et les ODD, a été publié à l'occasion du Forum politique de haut niveau à New-York, lors de la manifestation spéciale sur les forêts organisée par le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Le rapport de 2020 publié par la FAO sur la Situation des

⁷ COFO/2018/REP, paragraphe 10.

⁸ Ibid paragraphe 12. g).

forêts du monde présente les contributions des forêts et des personnes qui les exploitent et les gèrent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Ces contributions, ainsi que la contribution écrite du président du Comité des forêts sur les travaux de ce dernier relatifs aux ODD 4, 8, 10, 13 et 16, ont contribué de manière importante aux travaux du Forum politique de haut niveau, lors duquel les ministres se sont engagés, entre autres, «à mettre en œuvre une gestion durable de tous les types de forêts, à faire cesser la déforestation, à restaurer les forêts dégradées et à accroître nettement le boisement et le reboisement à l'échelle mondiale d'ici à 2020»⁹.

10. La FAO et ses partenaires, en particulier le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), ont également accompli de grands progrès grâce à l'initiative «Du bois durable pour un monde durable» qui a été lancée à la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts en 2018. Cette initiative vise à renforcer les chaînes de valeur durables du bois afin d'accroître leurs avantages économiques, sociaux et environnementaux, de la production à la consommation, et de progresser vers la mise en place de politiques, de mesures d'incitation et de cadres institutionnels améliorés susceptibles d'augmenter la production et la consommation durables de bois, tout en mettant à profit sa contribution à la bioéconomie et à l'économie circulaire. Elle a permis principalement de faire mieux connaître le rôle des produits dérivés du bois dans le développement durable, et d'aider à promouvoir une approche intégrée des finances forestières, de concilier la conservation, la lutte contre les changements climatiques et la production au sein des stratégies de financement forestier, apportant ainsi une contribution directe au Réseau mondial de facilitation du financement forestier.

C. Collaboration avec le Forum des Nations Unies sur les forêts

11. Les Membres ont demandé à la FAO d'appuyer les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts et invité ce dernier à plusieurs reprises à envisager de collaborer avec les organes de la FAO, en particulier les commissions régionales des forêts, dans le contexte du renforcement des échanges entre les niveaux mondial et régional, et des activités au niveau régional.

12. La Réunion d'experts relative au Forum des Nations Unies sur les forêts¹⁰, organisée à Nairobi en 2017, a mis en évidence que même si de nombreux processus régionaux relatifs aux forêts n'ont pas la possibilité d'assister aux sessions du Forum, ils participent régulièrement aux réunions des commissions régionales des forêts, qu'ils considèrent comme une bonne occasion de renforcer les échanges entre les niveaux mondial et régional.

13. À sa treizième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts a examiné cette recommandation sans parvenir à un résultat et a invité le Comité des forêts à fournir au Forum, à sa quatorzième session, une mise à jour sur les moyens mis à la disposition des commissions régionales des forêts pour renforcer, le cas échéant, la participation aux niveaux régional et sous-régional¹¹.

14. Le Comité des forêts a examiné la question en se basant sur le document COFO/2018/7.2 et a conclu en recommandant «que soit mise en place une collaboration plus étroite entre les commissions régionales des forêts et le Forum, qui mette à profit la dimension régionale de celui-ci, et a suggéré que cette collaboration soit souple et adaptée aux différents contextes régionaux.»¹². La recommandation du Comité des forêts, également approuvée par le Conseil de la FAO, a été portée à l'attention du Forum des Nations Unies sur les forêts dans la note du Secrétariat sur le renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts¹³ et par

⁹ E/HLS/2018/1 paragraphe 27.

¹⁰ Réunion d'experts sur les contributions régionales et sous-régionales au Forum des Nations Unies sur les forêts.

¹¹ E/2018/42 paragraphe 25 de la résolution 13/1.

¹² COFO/2018/REP paragraphe 35. d).

¹³ E/CN.18/2019/6 paragraphe 71.

le groupe ayant examiné la question lors de la session¹⁴. À sa prochaine session sur l'élaboration de politiques, le Forum des Nations Unies sur les forêts souhaitera peut-être examiner la proposition.

15. La Semaine forestière de l'Asie et du Pacifique est un excellent exemple de l'une des méthodes de collaboration possibles; lors de cette manifestation, le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a codirigé l'axe de travail «Gouvernance et institutions innovantes» et organisé quatre sessions pour cet axe. Le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a participé à l'invitation de la FAO, ce qui a semblé bénéfique aux deux parties. De même, les commissions régionales des forêts pourraient être invitées à examiner les questions concernant le Forum des Nations Unies sur les forêts afin de lui faire des retours.

II. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS ET DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ

16. Les mesures prises en application des recommandations formulées par le Comité à sa vingt-quatrième session, les commissions régionales des forêts et d'autres organes directeurs de la FAO sont présentées en détail dans le *Rapport intérimaire 2018-2019*.

17. Afin de présenter l'état d'avancement d'activités spécifiques, les principaux programmes et activités menés ou hébergés par la FAO communiquent au Comité des rapports succincts, notamment:

- Le Secrétariat du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune
- Le Mécanisme forêts et paysans
- Le Programme de l'Union européenne et de la FAO concernant l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT)
- Le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages
- Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières
- Le Partenariat de la montagne
- Le Programme REDD+

A. Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage

Contexte

18. Le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune est un partenariat volontaire qui regroupe quatorze organisations internationales,¹⁵ notamment la FAO, ayant des mandats et des programmes importants d'utilisation et de conservation durables de la faune sauvage. Son secrétariat est assuré par la Division des forêts de la FAO.

19. Créé en 2013 suite à la Décision XI/25¹⁶ de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune a pour mission de renforcer la collaboration et la coordination entre ses membres et d'autres parties concernées par la gestion durable de la faune sauvage afin de promouvoir l'utilisation et la

¹⁴ Résumé de la présidence, quatorzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, paragraphe 35 Ses membres sont les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), du Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC), de l'Institut international pour l'environnement et le développement, du Forum international autochtone sur la biodiversité (FIAB), du Centre du commerce international (CCI), de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), du Réseau de surveillance du commerce de la flore et de la faune sauvages (TRAFFIC), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

¹⁶ <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-11/cop-11-dec-25-fr.pdf>.

conservation durables de la faune vertébrée terrestre, en contribuant à la conservation et à l'utilisation durables de la biodiversité, et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence.

Principaux domaines de travail et progrès enregistrés

20. Le deuxième Forum sur la faune sauvage, dont le thème dominant était «*Investir dans la biodiversité pour les hommes et la planète*», a été organisé le 21 novembre 2018 à Charm el-Cheikh (Égypte), par le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune et la Commission de l'Union africaine en marge de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (quatorzième Conférence des parties à la CDB).

21. Lors de ce forum, la FAO a lancé un dessin animé¹⁷, qui présente le rôle que le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune peut jouer dans la lutte contre les principaux problèmes de gestion de la faune sauvage. Le CIFOR et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ont lancé le guide technique¹⁸, qui complète les directives d'application volontaire relatives à un secteur de la viande de brousse durable et a été accueilli favorablement par la Conférence des Parties dans sa Décision CBD/COP/DEC/14/7. Les résultats du Forum sont présentés dans un document d'information (CBD/COP/14/INF/51)¹⁹ et dans le Wildlife Forum Bulletin de l'Institut international du développement durable (IIDD)²⁰.

22. Afin d'expliquer comment les problèmes de gestion de la faune sauvage peuvent être intégrés dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique, le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune a organisé un atelier de consultation sur la gestion durable de la faune sauvage au-delà de 2020, les 25 et 26 juin 2019 à Cambridge (Royaume-Uni). Le compte rendu de cet atelier a été mentionné lors de la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (CITES COP18 Inf. 64²¹), et lors de la première réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CBD/WG2020/1/INF/3²²).

23. Lors de la vingt-troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention sur la diversité biologique, à Montréal, le Secrétariat du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune a présenté le Partenariat et ses principales initiatives. Il a également contribué à la délibération sur la mise en œuvre de la décision 14/7 de la Conférence des Parties et sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

24. Les 19 et 20 mars 2020, le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune et d'autres organisations de premier plan ont organisé un atelier virtuel pour discuter et définir une série de cibles et d'indicateurs relatifs à la capture, à l'utilisation et au commerce durables de faune sauvage, ainsi que pour recenser les principaux jeux de données existants et nécessaires permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'utilisation durable, afin d'alimenter le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique. Les progrès accomplis seront présentés à la prochaine réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention sur la diversité biologique.

¹⁷ <https://www.youtube.com/watch?v=7kb724JEzrw>.

¹⁸ <https://www.cbd.int/doc/c/8ca9/8f95/d06a6f4d99339baebd13648a/cop-14-inf-07-en.pdf>.

¹⁹ <https://www.cbd.int/doc/c/f724/2dd9/af2683d6ad20ee6fd77c7ce9/cop-14-inf-51-en.pdf>.

²⁰ <http://enb.iisd.org/download/pdf/sd/enbplus88num15e.pdf>.

²¹ <https://cites.org/sites/default/files/eng/cop/18/inf/E-CoP18-Inf-064.pdf>.

²² <https://www.cbd.int/doc/c/2d1f/ab01/681ae86a81ab601e585ecfe0/wg2020-01-inf-03-en.pdf>.

B. Mécanisme forêts et paysans

Contexte

25. Les paragraphes ci-après présentent les progrès enregistrés dans le domaine thématique prioritaire dans lequel la FAO mène ses activités relatives aux forêts pendant la période allant de 2018 à 2021, en soulignant la nécessité d'adopter une approche de l'agriculture, des forêts et des objectifs de développement durable pertinents qui soit complémentaire et intégrée. Les résultats obtenus par le Mécanisme forêts et paysans et présentés ci-après contribuent également à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts n° 5 (promouvoir des cadres de gouvernance relatifs à la gestion durable des forêts, notamment au moyen de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et accroître la contribution des forêts au Programme 2030) et n° 6 (renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies en ce qui concerne les questions liées aux forêts à tous les niveaux, notamment au sein du système des Nations Unies, entre les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et entre les secteurs et les acteurs concernés).

Principaux domaines de travail et progrès enregistrés

26. Depuis 2018, le Mécanisme forêts et paysans a enregistré des progrès importants dans la réalisation des ODD 1, 2 et 15, ainsi que des priorités 4, 5 et 8 du Comité des pêches en termes d'effets au niveau des politiques. Par exemple, en Équateur, il a appuyé l'«accord ministériel 034» du ministère de l'Environnement visant à promouvoir les politiques de bio-entreprises mises en œuvre par les organisations de producteurs forestiers et agricoles qui créent ainsi des conditions favorables à une production durable à l'échelle du paysage.

27. Au Népal, les activités de sensibilisation active appuyées par le Mécanisme ont contribué à l'élaboration et l'amélioration de la loi sur les forêts de 2019. En Zambie, le Mécanisme continue de participer à l'élaboration de la réglementation sur le charbon.

28. Les progrès enregistrés concernent également l'appui apporté aux entreprises afin de les relier aux marchés, de financer et de développer des capacités d'incubation d'entreprises (ODD 1,5,8,12), notamment une équipe nationale au Ghana composée de représentants d'organisations de producteurs forestiers et agricoles provenant de chacune des trois zones écologiques et qui créent une série d'entreprises autour de paniers de produits.

29. Les efforts destinés à renforcer le rôle des organisations de producteurs forestiers et agricoles dans la résilience face aux changements climatiques (ODD 2,13,15) portent peu à peu leurs fruits: les résultats en matière d'atténuation et d'adaptation à ces changements sont nettement améliorés par la plantation de plus de 77 000 hectares de forêt et la transformation des systèmes de production agricole.

30. L'amélioration de l'accès aux services sociaux et culturels (ODD 3,10) met plus de temps à produire des effets de grande ampleur, mais elle renforce les capacités d'un grand nombre d'organisations de producteurs forestiers et agricoles à accéder à ces services ou à en fournir plus à leurs membres. En 2019, quatre organisations de producteurs forestiers et agricoles ont également élaboré des plans de sensibilisation et de communication sur des questions importantes pour leurs membres. Par exemple, la Fédération des producteurs communautaires du Népal a organisé une campagne nationale de 16 jours contre les violences sexistes.

31. En 2019 et 2020, le Mécanisme a apporté un appui par l'intermédiaire de grandes organisations de coordination de producteurs forestiers et agricoles, ainsi qu'à des organisations plus petites dans chacun des neuf pays concernés. Il a touché ainsi 400 organisations de producteurs forestiers et agricoles en apportant un appui direct à plus de 350 000 membres, dont au moins 30 pour cent étaient des femmes, et 30 000 jeunes (seulement au Ghana), et un appui indirect à 25 millions de membres au total. Trois organisations de producteurs forestiers et agricoles régionales et une organisation mondiale (soit plus de 25 millions de membres au total) ont reçu un soutien pour renforcer le rôle des femmes, des jeunes et des systèmes d'agroforesterie dans presque 30 pays

supplémentaires. Les organisations de producteurs forestiers et agricoles partenaires du Mécanisme gèrent de manière collective bien plus que 12,3 millions d'hectares de forêts naturelles et de plantations forestières.

C. Programme de l'Union européenne et de la FAO concernant l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT)

Contexte

32. Le Programme FLEGT de l'Union européenne et de la FAO est l'une des initiatives phares de l'Union européenne qui soutient la mise en œuvre du Plan d'action FLEGT destiné à lutter contre l'exploitation forestière illégale, favoriser le commerce des produits dérivés du bois issus d'une production légale et enfin contribuer à la gestion durable des forêts et à la réduction de la pauvreté. Ce programme apporte un appui technique et financier aux gouvernements, à la société civile et aux organisations du secteur privé en distribuant des ressources à des initiatives publiques sous la forme de subventions et en fonction de la demande. Lancé en 2008, il en est à sa troisième phase et est financé par la Commission européenne, le Royaume-Uni et la Suède. Plus de 280 projets, pour un montant total de 22,7 millions d'USD, ont été financés et mis en œuvre dans 25 pays pendant la phase III du programme.

33. Les activités menées pendant la phase III montrent que le rôle central que jouent les forêts dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est mieux pris en compte. À cette fin, le programme s'efforce d'améliorer la gouvernance des forêts car c'est un élément essentiel de toutes les initiatives visant à faire face aux changements climatiques, lutter contre la dégradation des forêts et le déboisement, et continuer de soutenir le rôle fondamental que jouent les forêts dans l'amélioration des moyens d'existence ruraux et la lutte contre la pauvreté.

Principaux domaines de travail et progrès enregistrés

34. Un certain nombre d'activités d'appui du Programme FLEGT de l'Union européenne et de la FAO ont permis d'améliorer la gouvernance et créé un environnement propice, à savoir:

- **Le renforcement des capacités du secteur privé** destiné à augmenter la proportion du bois d'origine légale dans le commerce intérieur: les micros, petites et moyennes entreprises sont souvent désavantagées par rapport aux grands producteurs internationaux lorsqu'il s'agit d'être en conformité avec les exigences de production de bois d'origine légale liées à la demande, à cause d'un manque de capacités, de connaissances ou de moyens financiers. Près de 39 pour cent des projets financés par le Programme aident les entreprises locales à combler ces manques. Plus particulièrement, le Programme a dispensé des formations ciblées afin de renforcer la capacité des associations de micro, petites et moyennes entreprises à adopter les outils d'approvisionnement en bois d'origine légale et de traçage des produits. Le Programme, qui apporte son aide en passant par des associations nationales, a pu ainsi toucher un grand nombre de micro, petites et moyennes entreprises qui opèrent dans le secteur forestier, en leur donnant accès non seulement à des formations mais également à un soutien à la gestion d'entreprise.
- **Le développement de systèmes pour les gouvernements:** le Plan d'action FLEGT de l'Union européenne encourage les pays à améliorer les systèmes nationaux de traçage et de contrôle du bois afin de suivre les produits ligneux tout au long de la chaîne d'approvisionnement. L'aide apportée par le Programme est essentielle pour mettre en place des systèmes nationaux de vérification, de certification et de contrôle de l'origine légale qui respectent la législation du pays, car la plupart des demandes portent sur ce domaine technique. Au Honduras, une approche modulaire de la mise en œuvre d'un tel système (appelé SIRMA) a été adoptée pour certains segments de la chaîne d'approvisionnement. Cette approche s'appuie sur les procédures existantes de gestion des informations. Des approches comparables sont actuellement expérimentées au Cameroun, au Guatemala et en Colombie.

Le Programme étudie également la possibilité de développer un logiciel de traçabilité du bois en accès libre que les utilisateurs pourront adapter à leurs besoins.

- **Le renforcement des processus multipartites pour améliorer la transparence:** la surveillance indépendante des forêts, généralement assurée par la société civile et concernant les communautés forestières, vérifie que les opérateurs respectent la législation du secteur forestier. Dans le Bassin du Congo (Cameroun, République centrafricaine et République démocratique du Congo), cette surveillance indépendante des forêts a abouti à des enquêtes officielles qui, dans certains cas, ont entraîné la révision du cadre légal. Au Pérou, huit observatoires autochtones de la forêt (veedurías) ont été reconnus par l'autorité régionale chargée de l'environnement comme étant des gardiens de la forêt.

D. Mécanisme de restauration des forêts et des paysages

Contexte

35. Le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages a été créé par la FAO en 2014.

Principaux domaines de travail et progrès enregistrés

36. À ce jour, dix-huit pays ont reçu une assistance directe pour mettre en place les conditions les plus propices à la mise en œuvre de vastes programmes de restauration. Des projets pilotes de restauration sur le terrain ont également été financés pour montrer les types de restauration qui conviennent à la situation de chaque pays et les différentes approches nécessaires pour encourager la participation des diverses parties prenantes et résoudre les problèmes socioéconomiques tout en réalisant les objectifs de protection de l'environnement. Les bons résultats obtenus jusqu'à présent ont suscité beaucoup d'intérêt de la part de nouveaux partenaires fournisseurs de ressources, ce qui a entraîné une extension rapide du portefeuille de projets pilotés par le Mécanisme, qui gère aujourd'hui un budget total de 40 millions d'USD. Le Mécanisme a également obtenu des fonds supplémentaires pour la période allant de 2021 à 2025 avec plusieurs nouveaux projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (25 millions d'USD en Guinée, à Madagascar et au Kenya), qui ont été approuvés lors du dernier Conseil du FEM début juin 2020, et plusieurs propositions de nouveaux projets qui devraient bientôt se concrétiser avec plusieurs donateurs bilatéraux et multilatéraux (15 millions d'USD financés par l'Allemagne, la Corée et le FEM).

E. Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières

Contexte

37. En 2009, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO a créé le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières²³ chargé d'examiner les questions liées aux ressources génétiques dans le secteur forestier, ainsi que de lui donner des avis et de formuler des recommandations. Le Secrétariat du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières fait partie de la Division des forêts.

²³ <http://www.fao.org/forest-genetic-resources/working-group/intergovernmental-technical-working-group-on-forest-genetic-resources/fr/>.

Principaux domaines de travail et progrès enregistrés

- **Dix-septième session ordinaire du Groupe de travail**

En février 2019, le Groupe de travail a pris note du premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières²⁴. Il a invité les pays à continuer de mettre en œuvre ce plan d'action mondial et les a encouragés à tenir compte des conclusions du rapport. Le Groupe de travail a adopté une stratégie de financement pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (Plan d'action mondial)²⁵, et validé les directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières²⁶. Il a en outre demandé à la FAO de continuer à coordonner et à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action mondial, en collaboration avec les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organisations internationales concernées.

En ce qui concerne l'élaboration du *Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde* (qui sera publié en 2023), le Groupe de travail a adopté le plan et le processus préparatoire²⁷, ainsi que les directives d'élaboration des rapports nationaux²⁸. Il a encouragé les pays à commencer la collecte d'informations et de données, en vue de l'élaboration de ces rapports et les a appelés à les communiquer le 30 juin 2020 au plus tard. Le Groupe de travail a demandé aussi à la FAO de commencer à mettre au point un nouveau système d'information mondial sur les ressources génétiques forestières, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires supplémentaires, afin que les données collectées soient facilement accessibles et utilisables.

En juin 2019, la FAO a invité les pays à mettre à jour, avant le 31 août 2019, la désignation des points focaux nationaux pour les ressources génétiques forestières et à communiquer leurs rapports nationaux d'ici le 30 juin 2020. La liste des points focaux nationaux désignés est publiée sur le site web de la FAO sur les ressources génétiques forestières²⁹. Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, la FAO organisera des ateliers régionaux de formation en 2020 pour aider les points focaux à finaliser les rapports nationaux. En outre, la FAO prépare actuellement un projet de mise au point d'un nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières.

- **Sixième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières**

En raison de la pandémie de Covid-19, la sixième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières a été reportée à une date ultérieure. Cette réunion était initialement prévue du 12 au 14 mai 2020 à Rome (Italie).

²⁴ CGRFA-17/19/10.2/Inf.1.

²⁵ CGRFA-17/19/Report, annexe D.

²⁶ CGRFA-17/19/10.2/Inf.3.

²⁷ CGRFA-17/19/10.3.

²⁸ CGRFA-17/19/10.3/Inf.1

²⁹ <http://www.fao.org/forest-genetic-resources/contexte/points-focaux-nationaux/fr/>.

F. Partenariat de la montagne

Contexte

38. Le Partenariat de la montagne est la seule alliance volontaire des Nations Unies qui se consacre à l'amélioration des conditions de vie des populations de montagne et à la protection de leurs environnements. Actuellement, il regroupe plus de 400 membres, notamment 60 gouvernements, plusieurs organismes des Nations Unies et un grand nombre d'organisations de la société civile. Il bénéficie des services d'un secrétariat financé par le Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale, l'Office fédéral de l'agriculture de la Suisse, le Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de la durabilité d'Andorre et la FAO. Ce secrétariat est hébergé par la Division des forêts de la FAO.

Principaux domaines de travail et progrès enregistrés

39. Les activités menées dans le cadre du Partenariat suivent quatre axes principaux: sensibilisation, renforcement des capacités, projets conjoints et communications. Voici quelques-unes de ses réalisations depuis la vingt-quatrième session du Comité des forêts en juillet 2018.

- **Sensibilisation:** ces deux dernières années, afin que les questions relatives à la montagne soient prises en compte dans les processus internationaux, les activités de sensibilisation au niveau mondial du Partenariat ont été très médiatisées. En juillet 2018, 2019 et 2020, il a organisé des manifestations en marge du Forum politique de haut niveau à New-York (États-Unis). En octobre 2018, il a participé au Forum mondial sur la montagne, qui s'est tenu à Bishkek (Kirghizistan). En décembre 2018 et 2019, aux vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions de la Conférence des Parties à la CCNUCC, les membres du Partenariat ont organisé des manifestations parallèles pour mieux faire connaître les conséquences des changements climatiques sur les montagnes. Le [Rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur le développement durable dans les régions montagneuses](#) élaboré par la FAO et le Secrétariat du Partenariat de la montagne, en collaboration avec les gouvernements, les organismes concernés du système des Nations Unies et d'autres organisations, constitue le socle de la [Résolution 74/227](#) sur le développement durable dans les régions montagneuses.
- **Renforcement des capacités:** dans la gestion durable des régions montagneuses, le Secrétariat du Partenariat des montagnes donne la priorité au renforcement des capacités. Créés en 2008, les cours d'été du Programme international de recherche et de formation pour la gestion durable des zones de montagne (IPROMO) ont lieu chaque année et sont organisés par le Secrétariat du Partenariat des montagnes, la FAO, l'Université de Turin et l'Université de la Tuscia. En 2018 et 2019, ces cours ont porté sur la bioéconomie et l'approche à l'échelle du paysage. En 2018, les cours d'été GROW - Agrobiodiversity in a Changing Climate ont été lancés. Ils sont organisés chaque année par l'Université Sapienza de Rome et Bioversity International. Le Secrétariat du Partenariat des montagnes, avec la collaboration de la FAO, est chargé de suivre l'indice de couvert végétal montagnoux, qui est l'indicateur ODD de la cible 15.4.2, et dispense des formations sur la méthodologie permettant de surveiller l'utilisation des terres et la couverture des sols à l'échelle mondiale.
- **Projets conjoints:** ces dernières années, le Partenariat des montagnes a créé de nouvelles alliances pour soutenir les populations des zones montagneuses et leur environnement. Ses principaux partenaires sont des organisations non gouvernementales internationales telles que Slow Food International, la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM - Organics International), l'entreprise privée NaturaSi, l'Université Sapienza de Rome, l'Université de Queensland, Bioversity International, l'Université de Turin, Sustainable Travel International, le Partenariat mondial pour les îles et l'Institut pour la certification éthique et environnementale. L'initiative sur les produits du Partenariat de la montagne, qui vise à améliorer les moyens d'existence des petits exploitants dans les zones montagneuses en

raccourcissant les chaînes de valeur, a été sélectionnée comme l'une des 25 meilleures pratiques du monde pour l'Expo 2020 à Dubaï. En 2018, le Partenariat de la montagne et le Partenariat mondial pour les îles ont créé la Coalition des écosystèmes fragiles, une nouvelle alliance mondiale des communautés vulnérables vivant dans des écosystèmes fragiles qui milite à l'échelle mondiale pour la protection des écosystèmes montagneux et insulaires, et la résilience de leurs populations. Dans le cadre du projet Mountain Biodiversity for REDD+, le Partenariat de la montagne a apporté son appui à la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour intégrer l'évaluation de la biodiversité dans son inventaire national des forêts.

- **Communications:** le Partenariat de la montagne diffuse des actualités, des données et des informations sur le développement durable des zones montagneuses par le biais de son site web, des réseaux sociaux, d'un bulletin, de bases de données et de campagnes médiatiques. En 2019, il a publié un rapport intitulé Mountain Vulnerability to Food Security and Land Degradation Neutrality. Chaque année pour la Journée internationale de la montagne, il lance une campagne de communication à l'échelle mondiale.

G. Programme REDD+

Contexte

40. La contribution de la lutte contre la déforestation aux efforts de lutte contre les changements climatiques a été prise en compte dans les politiques internationales sur le climat et l'Accord de Paris. Le cadre des politiques relatives à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, ainsi qu'à la conservation, à la gestion durable des forêts et au renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+) a été créé sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

41. Le Programme REDD+ permet aux pays en développement d'accéder à des financements afin de vérifier les résultats de la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des sols, et de gérer de manière durable les forêts, ainsi que leur conservation et leur renforcement. Ce cadre permet d'identifier les facteurs de la déforestation, d'élaborer des stratégies et des plans d'action REDD+, de créer de solides systèmes nationaux de surveillance des forêts et d'établir des mesures de protection sociales et environnementales, en tenant compte du rôle des peuples autochtones et des communautés locales, et en mettant l'accent sur l'importance de la biodiversité.

42. Plus de 30 pays ont élaboré des stratégies REDD+ nationales et 54 pays l'ont pris en compte dans leurs contributions déterminées au niveau national.

Principaux domaines de travail et progrès enregistrés

43. La FAO a appuyé diverses initiatives REDD+ mondiales, régionales et nationales avec plusieurs partenaires fournisseurs de ressources, notamment le Programme ONU-REDD, l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI), la Banque mondiale, le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et beaucoup d'autres initiatives bilatérales.

44. Le Programme ONU-REDD est un programme de collaboration phare de la FAO, du PNUD et du PNUE, qui appuie les processus REDD+ pilotés par les pays. Depuis sa création en 2008, il soutient les efforts déployés au niveau national en matière de préparation au mécanisme REDD+ dans 65 pays. Le programme a évolué en mettant l'accent sur l'application des articles 5 et 6 de l'Accord de Paris, en soutenant la mise en œuvre des politiques et des stratégies, en donnant un accès au financement de l'action climatique et en créant des partenariats afin de réaliser simultanément les objectifs relatifs aux changements climatiques, à la biodiversité et aux moyens d'existence. Il a joué un rôle moteur dans la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du mécanisme REDD+, le portefeuille actuel de la FAO étant estimé à 140 millions d'USD.

45. Début 2020, la FAO a soutenu 37 des 50 (70 pour cent) pays qui ont communiqué leurs niveaux d'émissions de référence pour les forêts et/ou niveaux de référence pour les forêts (NERF/NRF)³⁰.
46. Onze pays ont communiqué leurs résultats REDD+, ce qui fait un total de 8,85 milliards de tCO₂. En mai 2020, quatre pays ont reçu des paiements liés aux résultats au titre du Programme pilote du FEM, notamment le projet appuyé par la FAO au Chili (63 millions d'USD).
47. Dix-neuf pays (Argentine, Bénin, Colombie, Côte d'Ivoire, Équateur, Guatemala, Honduras, Kenya, Madagascar, Malawi, Mexique, Népal, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, RDC, Viet Nam et Zambie) ont reçu un appui pour examiner leurs cadres d'orientation et juridiques REDD+.
48. La FAO a soutenu le traitement des données de terrain et satellitaires pour REDD+ à l'aide de la suite d'outils libres d'accès et gratuits Open Foris appliqués à la surveillance terrestre, à la collecte de données, aux enquêtes sur la biomasse, à la surveillance de la régénération des forêts, à la validation des cartes et aux enquêtes socioéconomiques. Ces outils ont été installés 20 000 fois et appliqués à 25 inventaires nationaux des forêts.
49. SEPAL, la plateforme d'informatique en nuage de la FAO pour la surveillance des forêts par satellite est utilisée actuellement par plus de 4 000 utilisateurs de 160 pays et prend en charge les fonctionnalités de surveillance des forêts utilisées pour REDD+.

³⁰ <https://redd.unfccc.int/>.